Tableau synthèse du plan d'action

Axe d'intervention 1: Une concertation nationale au bénéfice des populations étudiantes Objectif: Assurer un changement de culture en matière de santé mentale étudiante dans les réseaux de l'enseignement supérieur Mesures Moyens de déploiement Indicateurs de suivi S Transfert de sommes aux établissements Mesures portées par le Ministère Hesures complémentaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur Mesures portées par les établissements **1.1** Doter les réseaux · Élaborer un cadre de référence national sur la Publication d'un cadre de référence national sur la de l'enseignement santé mentale étudiante, en partenariat avec les santé mentale étudiante en décembre 2021. supérieur de balises réseaux collégiaux et universitaires, les communes en matière fédérations étudiantes et le ministère de la Santé de santé mentale et des Services sociaux étudiante 1.2 Soutenir la recherche Soutenir la création d'un observatoire sur la Création d'un observatoire sur la santé mentale santé mentale étudiante en enseignement et la diffusion des étudiante en enseignement supérieur d'ici supérieur (infrastructure de recherche et de mars 2022. connaissances portant sur la santé mentale transfert des connaissances interordres) Réalisation de deux enquêtes nationales sur la des communautés Mener une enquête nationale périodique au sujet santé mentale étudiante: la première en 2022étudiantes collégiales de la santé mentale étudiante en enseignement 2023 et la deuxième en 2025-2026. et universitaires supérieur afin d'évaluer son évolution dans Publication annuelle de la liste des projets de recherche sur la santé mentale de la population Soutenir l'élaboration de données probantes étudiante soutenus et de la programmation des portant sur la santé mentale des populations journées annuelles de diffusion et de transfert des étudiantes ayant des besoins particuliers connaissances organisées d'ici mars 2026. Participer à l'organisation d'une journée annuelle de diffusion et de transfert des connaissances en matière de santé mentale étudiante **1.3** Favoriser le · Soutenir l'élaboration de projets-pilotes et de Publication annuelle de la liste des projets de développement et projets de recherche-action visant à développer recherche-action soutenus et d'initiatives évaluées l'adoption de pratiques des pratiques basées sur des données en matière de santé probantes, favorisant la concertation régionale et Publication d'une synthèse des connaissances mentale étudiante l'amélioration de l'accès aux services d'aide et de sur les conditions d'implantation des programmes basées sur des soutien de promotion, de prévention et d'intervention d'ici données probantes · Soutenir l'évaluation des programmes de mars 2023. prévention et d'intervention offerts à l'échelle locale, par l'entremise de l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement

> Diffuser des conditions d'implantation, de pérennisation et de mise à l'échelle des programmes de promotion, de prévention et d'intervention en santé mentale ayant déjà fait l'objet d'une évaluation scientifique validée par

les pairs





Axe d'intervention 1: Une concertation nationale au bénéfice des populations étudiantes Objectif: Assurer un changement de culture en matière de santé mentale étudiante dans les réseaux de l'enseignement supérieur

Mesures

Moyens de déploiement

Indicateurs de suivi

- S Transfert de sommes aux établissements

Mesures portées par le Ministère

Mesures portées par les établissements

- Hesures complémentaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur
- **1.4** Assurer la cohérence et la complémentarité des actions entre les réseaux de l'enseignement supérieur et le réseau de la santé et des services sociaux
- · Créer un Comité élargi sur les services sociaux et de santé aux communautés étudiantes avec la participation de ressources professionnelles et de gestionnaires désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de la Fédération des cégeps, de l'Association des collèges privés du Québec, du Bureau de coopération interuniversitaire et d'autres partenaires pertinents
- Organiser des journées de concertation nationale consacrées aux intervenantes et intervenants des établissements d'enseignement supérieur et aux agentes et agents de liaison du réseau de la santé et des services sociaux sur le thème de la santé mentale étudiante

Création d'un comité élargi sur les services sociaux et de santé offerts aux étudiantes et étudiants d'ici décembre 2021.

Dévoilement du nombre de rencontres du comité en mars 2026.

Organisation de deux journées de concertation nationale sur la santé mentale étudiante: la première à l'automne 2022 et la deuxième au printemps 2024.

Axe d'intervention 2: Des campus favorables à une santé mentale florissante Objectif: Permettre aux populations étudiantes de s'épanouir dans des milieux sains, sécuritaires et propices à une santé mentale positive

Mesures

Moyens de déploiement

Indicateurs de suivi



S Transfert de sommes aux établissements

Mesures portées par le Ministère



Hesure complémentaire du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

Mesures portées par les établissements

- 2.1 Soutenir les
- établissements 8

d'enseignement supérieur dans l'adoption de politiques institutionnelles en matière de santé mentale étudiante

- · Soutenir financièrement l'embauche ou la libération de personnes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques institutionnelles ainsi que de la coordination des actions sous-jacentes
- · Élaborer et publier un modèle de politique institutionnelle appuyé sur le cadre de référence national en matière de santé mentale étudiante que les établissements pourront modifier, bonifier et adapter à leur réalité et aux besoins de leur communauté étudiante

Adoption par le conseil d'administration ou les instances décisionnelles des établissements d'enseignement supérieur d'une politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante d'ici janvier 2023.

Entrée en vigueur des politiques institutionnelles adoptées par les collèges et les universités au plus tard en septembre 2023.

Transmission au Ministère, le 30 juin de chaque année de données portant sur :

Le nombre (en ETC) et le corps d'emploi des ressources embauchées ou libérées pour la mise en œuvre des politiques institutionnelles et la coordination des actions sous-jacentes.

2.2 Soutenir des

psychosocial

- transitions interordres, intercycles et vers l'âge adulte harmonieuses sur le plan
- Allouer des fonds aux établissements afin de soutenir financièrement le déploiement de programmes institutionnels axés sur les transitions sociales à l'enseignement supérieur

Transmission au Ministère, le 30 juin de chaque année, de données portant sur:

- le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié de programmes et d'initiatives axés sur les transitions sociales à l'enseignement supérieur;
- la nature des initiatives déployées et les sommes qui leur sont consacrées.

Axe d'intervention 2: Des campus favorables à une santé mentale florissante Objectif: Permettre aux populations étudiantes de s'épanouir dans des milieux sains, sécuritaires

et propices à une santé mentale positive Mesures Moyens de déploiement

S Transfert de sommes aux établissements

Hesure complémentaire du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

Indicateurs de suivi

Mesures portées par le Ministère

Mesures portées par les établissements

2.3 Soutenir l'adoption

de pratiques institutionnelles et pédagogiques favorables à la diversité. à l'inclusion et à la bonne santé mentale étudiante

- Diffuser les pratiques en matière d'inclusion des étudiantes et étudiants avant des besoins particuliers basées sur des données probantes auprès des membres du personnel et des gestionnaires des établissements d'enseignement supérieur
- Élaborer une offre de formation sur l'inclusion et la santé mentale des populations étudiantes ayant des besoins particuliers (étudiantes et étudiants en situation de handicap, ayant des troubles mentaux, issus de l'immigration, à faible capital scolaire, issus de la diversité sexuelle et de genre, parents aux études ou proches aidants, etc.)
- Collaborer avec le ministère de la Famille à l'élargissement du Programme de soutien financier en matière de conciliation familletravail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants
- Publier et diffuser un guide des pratiques d'enseignement et d'évaluation favorables à une bonne santé mentale de l'ensemble des étudiantes et des étudiants, tout en tenant compte des besoins particuliers des diverses communautés étudiantes

Publication et diffusion:

- des bonnes pratiques en matière d'inclusion des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers d'ici décembre 2022;
- du quide des pratiques d'enseignement et d'évaluation favorables à une bonne santé mentale étudiante d'ici décembre 2023.

Collecte de données portant sur:

- le nombre de formations offertes dans les réseaux collégiaux et universitaires (formations bonifiées selon les besoins des établissements d'enseignement supérieur, et ce, jusqu'en mars 2026);
- le nombre de personnes formées.

Collaboration avec le ministère de la Famille en vue de l'élargissement du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants complétée à l'automne 2021.

2.4 Favoriser le



développement des connaissances et des compétences en matière de santé mentale chez les membres de la communauté étudiante et le personnel des établissements d'enseignement supérieur

- Diffuser des outils d'information sur la santé mentale destinés aux membres de la population étudiante et du personnel par l'entremise d'une plateforme Web interordres
- · Soutenir la création d'une communauté de praticiens interordres, portant sur la santé mentale étudiante
- · Les établissements d'enseignement supérieur pourront, quant à eux, développer du matériel d'information ainsi qu'offrir des formations et des ateliers de sensibilisation à une santé mentale positive aux membres de leur population étudiante et du personnel

Participation à la mise en œuvre d'une plateforme web regroupant les outils et l'information pertinente en matière de santé mentale étudiante qui sera publiée au plus tard en décembre 2023.

Soutien à la création d'une communauté de pratique interordes d'ici mars 2023 et suivi annuel de ses activités.

Transmission au Ministère, le 30 juin de chaque année, de données portant sur:

- · le nombre d'activités de formation déployées;
- le nombre de personnes ayant participé aux activités de formation.

Axe d'intervention 2: Des campus favorables à une santé mentale florissante Objectif: Permettre aux populations étudiantes de s'épanouir dans des milieux sains, sécuritaires et propices à une santé mentale positive						
Mes	ures	Moyens de déploiement	li	ndicateurs de suivi		
	 S Transfert de sommes aux établissements → Mesure complémentaire du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 			Mesures portées par le Ministère Mesures portées par les établissements		
2.5	Combattre la stigmatisation liée à la santé mentale et promouvoir les services de soutien disponibles sur les campus	Réaliser, dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024, une campagne nationale annuelle de promotion et de sensibilisation à une santé mentale positive sur les campus sur les thèmes suivants: Démystifier et déstigmatiser les différentes réalités liées à la santé mentale Anxiété de performance et gestion du stress en contexte scolaire Accessibilité aux ressources d'aide et de soutien en santé mentale, sur les campus et dans sa communauté		Dévoilement du nombre de campagnes réalisées au terme du Plan d'action.		
2.6	Promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie et l'amélioration du bien-être de la population étudiante	 Réaliser une campagne nationale de promotion de la santé mentale sur le thème des saines habitudes de vie Coordonner un appel de projets visant à soutenir les initiatives étudiantes en matière de réduction des méfaits liés à la consommation de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments sous ordonnance), notamment en contexte de performance scolaire et lors d'événements à caractère festif sur les campus, dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024. 		Lancement d'une campagne nationale promotion des saines habitudes de vie chez les membres de la population étudiante d'ici mars 2023. Communication annuelle du nombre et de la liste des projets visant le développement de comportements responsables à l'égard de l'usage de substances (financés et réalisés).		

Axe d'intervention 3: Le soutien à la population étudiante dans la diversité de ses besoins et de ses caractéristiques Objectif: Prévenir l'apparition de symptômes de détresse psychologique et de troubles mentaux chez les membres

de la population étudiante

Moyens de déploiement

S Transfert de sommes aux établissements

Mesures portées par le Ministère

Indicateurs de suivi

Hesure complémentaire du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

Mesures portées par les établissements

3.1 Soutenir la création d'un service d'évaluation des besoins et de référencement vers les bonnes ressources à l'intérieur de l'établissement

Mesures

- Soutenir financièrement la création d'un service d'évaluation des besoins et de référencement vers les ressources appropriées de l'établissement et des partenaires externes. En fonction de l'offre de services du collège ou de l'université, ces ressources peuvent comprendre:
- les services d'aide psychosociale;
- les services aux étudiantes et étudiants en situation de handicap;
- le bureau de lutte en matière de violences à caractère sexuel;
- les services d'orientation scolaire et professionnelle;
- les services d'aide financière et des bourses;
- les services d'aide pédagogique individuelle;
- les centres d'aide à la réussite.

Transmission au Ministère, 31 décembre et 30 juin de chaque année, de données portant sur:

- · la mise en place d'un service d'évaluation des besoins et de référencement;
- le nombre (en ETC) de ressources embauchées ou libérées (et leur corps d'emploi) en vue de l'évaluation des besoins et du référencement de la population étudiante vers les services appropriés.

3.2 Soutenir le

développement des services de prévention en matière de santé mentale dans les établissements d'enseignement supérieur

- Soutenir financièrement l'embauche de ressources en santé mentale chargées de l'implantation des mesures de promotion, de prévention et de sensibilisation qui répondent aux besoins des communautés étudiantes
- Soutenir financièrement l'implantation de mesures et de programmes locaux de prévention et d'intervention destinés aux populations étudiantes ayant des besoins particuliers
- Soutenir la mise en place d'incitatifs financiers pour les stagiaires dans les domaines de la relation d'aide dans les établissements d'enseignement supérieur (ex. : techniques d'éducation spécialisée, travail ou service social, psychologie, psychoéducation, orientation, sexologie, criminologie, ergothérapie)

Communication annuelle du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié d'un incitatif financier

Transmission le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, de données portant sur:

· le nombre (en ETC) de ressources (et leur corps d'emploi) affectées à la promotion, à la prévention et à la sensibilisation en matière de santé mentale.

Transmission au Ministère, le 30 juin de chaque année, de données portant sur:

- le nombre de participantes et de participants aux formations et aux ateliers de sensibilisation en matière de santé mentale parmi la population étudiante et les membres du personnel;
- le nombre total de participantes et participants aux initiatives et aux programmes de promotion et de prévention déployés;
- le nombre et le type d'initiatives de promotion et de prévention en matière de santé mentale déployées.

Axe d'intervention 3: Le soutien à la population étudiante dans la diversité de ses besoins et de ses caractéristiques

Objectif: Prévenir l'apparition de symptômes de détresse psychologique et de troubles mentaux chez les membres
de la population étudiante

de la population étudiante						
Mesures	Moyens de déploiement	Indicateurs de suivi				
S Transfert de sommes aux ét	tablissements	Mesures portées par le Ministère				
• Mesure complémentaire du	Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Mesures portées par les établissements				
 3.3 Favoriser le dépistage précoce des étudiantes et étudiants nécessitant des services d'aide et de soutien 	 Soutenir l'élaboration et la diffusion d'un guide de formation et d'accompagnement pour les pairs-aidants Soutenir la production et la diffusion, à l'intention des membres du corps enseignant, de boîtes à outils permettant notamment de reconnaître les symptômes de détresse psychologique et de diriger les étudiantes et étudiants vers les ressources appropriées Quant à eux, les établissements d'enseignement supérieur pourront déployer et bonifier leurs programmes institutionnels de soutien par les pairs 	Publication des outils élaborés à l'intention des membres du corps enseignant d'ici mars 2023 et diffusion d'un guide de formation et d'accompagnement pour les pairs-aidants d'ici décembre 2022. Transmission au Ministère, le 30 juin de chaque année, de données portant sur: • le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié d'un programme de pair-aidance; • le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant offert des services de pair-aidance.				
3.4 Favoriser le développement des compétences socio-émotionnelles des membres de la population étudiante	 Soutenir le développement d'une plateforme Web ou d'une application mobile regroupant des outils de formation et d'autosoins adaptés à la diversité des besoins des populations étudiantes Les établissements collégiaux et universitaires pourront, quant à eux: adhérer à des services et à des ressources d'autosoins destinés à la population étudiante; déployer des programmes de prévention ciblée et indiquée basés sur des données probantes et axés sur le développement des compétences socio-émotionnelles et la gestion du stress. 	Transmission au Ministère, au 30 juin de chaque année, de données portant sur: • les services et les ressources d'autosoins				
3.5 Prévenir et diminuer le risque suicidaire chez les membres de la population étudiante	 Soutenir financièrement le déploiement de la formation et le soutien de sentinelles en prévention du suicide dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour les membres du personnel et les associations étudiantes Soutenir l'élaboration d'une formation de sentinelles en prévention du suicide propre aux réseaux de l'enseignement supérieur Faire la promotion des services d'aide et des outils disponibles pour les membres de la population étudiante sur la plateforme numérique québécoise de prévention du suicide 	Soutien de l'élaboration d'une formation de sentinelles en prévention du suicide propre aux milieux de l'enseignement supérieur d'ici mars 2023; Comptabilisation annuelle du nombre de formations de sentinelles offertes dans les réseaux collégiaux et universitaires; Réalisation d'actions de communication dans le cadre de la Semaine nationale de prévention du suicide d'ici février 2023. Transmission au Ministère, au 30 juin de chaque année, de données portant sur: • le nombre de sentinelles en prévention du suicide formées; • le nombre de réseaux de sentinelles créés.				

Axe d'intervention 4: L'accessibilité aux services en santé mentale pour les membres de la communauté étudiante

Objectif: Accroître l'accessibilité aux services en santé mentale pour les membres de la communauté étudiante et réduire
les délais d'accès aux services

Mesures Moyens de déploiement Indicateurs de suivi

\$\text{ Transfert de sommes aux établissements} \text{ Mesure complémentaire du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur} \text{ Mesures portées par les établissements}

- 4.1 Soutenir
- (\$) l'élargissement et la diversification de l'offre de services en santé mentale dans les établissements d'enseignement supérieur et réduire les délais d'accès
- Soutenir financièrement l'embauche de ressources dédiées à l'intervention psychosociale individuelle et de groupe
- Soutenir financièrement le déploiement de services de psychothérapie et d'évaluation d'un trouble mental dans l'établissement d'enseignement supérieur ou l'achat de ces services dans le réseau privé

Transmission au Ministère, au 31 décembre et au 30 juin de chaque année, de données portant sur :

- le nombre (en ETC) de ressources (ainsi que leur corps d'emploi) consacrées à la santé mentale de la population étudiante et affectées à:
 - l'intervention psychosociale individuelle;
 - l'intervention de groupe;
 - la psychothérapie;
- le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié de services psychosociaux offerts par l'établissement;
- le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu des services de psychothérapie, dans l'établissement et dans le secteur privé;
- le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant obtenu une évaluation des troubles mentaux, dans l'établissement et dans le secteur privé;
- le nombre d'heures de services psychosociaux offertes par l'établissement;
- le nombre de séances de psychothérapie et d'évaluation des troubles mentaux offertes dans l'établissement ou achetées au secteur privé:
- le nombre de jours ouvrables avant d'avoir une première consultation;
- le nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente dans l'établissement.

- 4.2 Favoriser la création de corridors de services entre les établissements d'enseignement supérieur, le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires
- Collaborer avec le MSSS à la mise en place de corridors de services entre les réseaux de l'enseignement supérieur et le RSSS. Cette collaboration facilitera également l'amélioration des ententes existantes et l'élaboration et la signature d'autres ententes de services entre les établissements d'enseignement supérieur, les CISSS, les CIUSSS et les organismes communautaires spécialisés en santé mentale de leur région

Calcul annuel de la proportion de la communauté étudiante couverte par un corridor de services entre un établissement d'enseignement et le RSSS.

Transmission au Ministère, au 30 juin de chaque année, de l'information relative à la disponibilité d'un corridor de services entre leur établissement d'enseignement, le RSSS et les organismes communautaires spécialisés. Axe d'intervention 4: L'accessibilité aux services en santé mentale pour les membres de la communauté étudiante Objectif: Accroître l'accessibilité aux services en santé mentale pour les membres de la communauté étudiante et réduire

	ais d'accès a		
Mesures		Moyens de déploiement	Indicateurs de suivi
§ Transfert de sommes aux établissements			Mesures portées par le Ministère
Mesure compl	lémentaire du	Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Mesures portées par les établissements
d'aide et de adaptés au des populat étudiantes e	Offrir des services d'aide et de soutien adaptés aux besoins des populations étudiantes et accessibles en tout temps	Soutenir financièrement le développement d'une plateforme Web ou une application mobile regroupant des services d'aide et de soutien adaptés à la diversité des besoins des populations étudiantes, dont:	Disponibilité de la plateforme Web ou de l'application mobile aux membres de la populati étudiante d'ici mars 2025.
		 une ligne d'écoute psychosociale disponible 24/7; 	
		 un service de clavardage en ligne et de référencement; 	
		 un service d'accompagnement et de soutien par les pairs. 	
l'implantation processus	déploiement et l'implantation de	Soutenir le développement et la diffusion de formations sur l'intervention de crise ou en situation de risque suicidaire dans les établissements d'enseignement supérieur	Publication de données sur le nombre de formations élaborées et sur le nombre de participantes et participants qui y auront assisté d'ici mars 2026.
établisseme d'enseigner			Communication au Ministère, le 30 juin de chaquannée, de l'information relative à l'adoption d'un protocole d'intervention en cas de crise.
services de	Soutenir le déploiement de services de postvention pour les membres des communautés collégiales et universitaires endeuillés par suicide	Soutenir financièrement le déploiement de services de postvention dans les établissements d'enseignement supérieur	Publication de données sur le nombre de formations offertes, d'ici mars 2026, ainsi que l nombre de participantes et participants qui y
membres d communau collégiales d universitaire		Soutenir financièrement la formation des intervenantes et intervenants des établissements d'enseignement supérieur en matière de postvention	auront assisté. Transmission au Ministère, le 30 juin de chaque année, de données portant sur l'offre de services de postvention de leur établissement.



universitaires endeuillés par suicide